

Rapport de la Commission gestion-finances concernant le préavis N° 3 / 2025

Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 2'700'000 TTC pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes de la RC79 en traversée de localité

La Commission a travaillé le 27 août 2025 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	27.08.2025
M. Yan Borboën	X
M. Alan Carleton	X
M. Raphaël Conus	Excusé
Mme Catherine Jaquier	X
M. Joseph Lasser	X
M. Pierre-Yves André (Supp)	X

1 Préambule

Ce préavis a été présenté à la Commission gestion-finances le 27.08.2025 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour ses explications détaillées. Ses réponses sont jointes au présent rapport.

2 Analyse

À la suite du préavis 06/2023, qui accordait un montant de CHF 63'000 destiné au financement des études préalables relatives à la requalification de la RC79, la Municipalité sollicite désormais un crédit de CHF 2'700'000 pour entreprendre la rénovation de la RC79.

Ce financement sera assuré par la trésorerie courante de la Commune. Pour rappel, les liquidités disponibles s'élevaient à CHF 5'805'825 au 31.12.2024, permettant ainsi de couvrir intégralement cette dépense.

L'investissement de CHF 2'700'000 sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux pratiques usuelles pour ce type d'ouvrage. Ce montant viendra s'ajouter aux investissements antérieurs de la Commune, soit CHF 601'356 au 31.12.2024, portant le total des engagements à CHF 3'301'356 pour les prochaines années.

Avec un amortissement linéaire sur une période de 30 ans, l'amortissement annuel pour les travaux de réaménagement de la RC79 serait de CHF 90'000. Dans le budget 2025, la Municipalité avait budgété un amortissement de CHF 93'400 pour les autres investissements. La somme de ces montants (CHF 183'400) demeure nettement inférieure à la moyenne de la marge d'autofinancement enregistrée entre 2014 et 2024, laquelle s'élève à CHF 835'836.

A noter encore, que la Commune recevra des subventions cantonales, estimées entre CHF 300'000 et CHF 500'000, qui réduiront le coût net de l'opération. Le montant exact reste toutefois incertain à ce jour.

Finalement, il est encore important de constater qu'à l'issue de cette opération, la Commune restera toujours exempte de toute dette.

3 Conclusion

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Denges, le 27 août 2025

Pour la Commission :

Yan Borboën
Président

Annexe :

- Questions et réponses concernant le préavis 03/2025